



2013-2020

**Stratégie Réunionnaise
pour la Biodiversité**



PRÉFACE

Plus de vingt ans après le sommet de la Terre de Rio de Janeiro, la lutte contre l'érosion de la biodiversité demeure un enjeu de société majeur à l'échelle planétaire, que ce soit pour des raisons économiques (production agricole, industrie pharmaceutique...), patrimoniales (sauvegarde d'espèces emblématiques, de paysages...) ou éthiques. « Biodiversités » ne vaudrait-il pas mieux écrire, pour tenir compte de la variété des écosystèmes. L'environnement de notre île est exceptionnel à plus d'un titre. L'érosion et les effondrements volcaniques, d'une intensité unique au monde, ont façonné un relief tourmenté et fait émerger des paysages grandioses. Dans ces espaces soumis à des microclimats variés, se sont développés des milieux naturels multiples et originaux. Ces ressources naturelles ont favorisé le développement économique et la construction d'une identité créole qui ont à leur tour influencé les paysages de La Réunion. L'île fait partie du *Hot spot* « Madagascar et îles de l'océan Indien », un des 34 *Hot spots*, « hauts lieux » de la biodiversité reconnus mondialement. Il s'agit de zones géographiques étant à la fois d'une grande richesse en terme de biodiversité (au moins 1 500 espèces de plantes vasculaires endémiques) mais dont plus de 70% de leur végétation primaire a disparu.

Conscients de sa richesse et des menaces qui pèsent sur elle, les acteurs réunionnais ont mis en place des outils pour préserver et valoriser cette nature, comme le Parc national ou la Réserve naturelle marine, les plans nationaux d'actions pour les espèces menacées, la lutte contre les espèces invasives ou encore la valorisation des plantes à parfums, aromatiques et médicinales... Cet investissement collectif a porté ses fruits, notamment avec le classement en 2010 par l'UNESCO de 40 % du territoire au patrimoine mondial de l'humanité, une richesse considérable pour l'attractivité de l'île qu'il est vital d'entretenir.

Nous sommes maintenant arrivés à une étape clef : la préservation de ce patrimoine, essentiel pour l'avenir de La Réunion, ne se fera qu'au moyen d'une synergie de toutes les volontés, d'une concentration de moyens sur les milieux et les espèces les plus menacés. C'est à l'échelle locale que les solutions peuvent être recherchées pour préserver la biodiversité spécifique à notre île.

Aujourd'hui, La Réunion confirme sa volonté de prendre ses responsabilités en s'engageant dans une nouvelle Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité pour la période 2013 - 2020. Celle-ci est détaillée dans le présent document et nous souhaitons que sa lecture puisse vous donner l'envie de vous engager vous aussi, pour préserver notre Bien commun exceptionnel, reconnu au plan mondial.

Nassimah DINDAR



Présidente du Conseil départemental
de La Réunion

Didier ROBERT



Président du Conseil régional
de La Réunion

Dominique SORAIN



Préfet
de La Réunion

© DEAL

crédit photographique François-Louis Athénas, Chloé Bourmaud,
Laurent Martin, M.Paternoster/CBN-CPIE Mascarin, Atlas des Paysages/DEAL,
Association Globice, Kélonia et le Parc National de La Réunion

graphisme atelier Crayon noir

imprimerie NID

DL 5262



SOMMAIRE

LA BIODIVERSITÉ, LA VIE

QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ? 04

LA CARACTÉRISTIQUE INTRINSÈQUE DU VIVANT, C'EST LA DIVERSITÉ 05

LA BIODIVERSITÉ, SUPPORT DE NOTRE VIE 06

LA BIODIVERSITÉ, RÉSERVOIR POUR LA CRÉATIVITÉ HUMAINE 07

LA RÉUNION, UNE DIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE 09

QUELS DANGERS POUR LA BIODIVERSITÉ ? 10

UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL MAIS MENACÉ 11

LA STRATÉGIE RÉUNIONNAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

POURQUOI UNE STRATÉGIE RÉUNIONNAISE POUR LA BIODIVERSITÉ ? 12

LA STRATÉGIE RÉUNIONNAISE POUR LA BIODIVERSITÉ 13

LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE RÉUNIONNAISE POUR LA BIODIVERSITÉ 13

DES ACTIONS ENGAGÉES POUR LA BIODIVERSITÉ RÉUNIONNAISE 14

LA MISE EN ŒUVRE DE LA SRB 2013-2020 16

LES 6 GRANDS AXES DE LA SRB

AXE 1 OBSERVATION ET CONNAISSANCE 18

AXE 2 PROTECTION, CONFORTEMENT ET GESTION DE LA BIODIVERSITÉ REMARQUABLE 20

AXE 3 INTÉGRATION DES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES PROJETS 22

AXE 4 PROMOTION D'UNE CULTURE COMMUNE DE LA BIODIVERSITÉ 24

AXE 5 MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES 26

AXE 6 GOUVERNANCE ET ANIMATION 28

STRATÉGIE DE CONSERVATION DE LA FLORE ET DES HABITATS 29

Diversité : n.f.

Caractère de ce qui est divers, varié, différent ; variété, pluralité : la diversité des goûts.

Définition Larousse

Biologie : n.f.

Ensemble de toutes les sciences qui étudient les espèces vivantes et les lois de la vie.

Définition Larousse

« **La diversité biologique, ou biodiversité,**

est la variété et la variabilité de tous les organismes vivants. Cela inclut la variabilité génétique à l'intérieur des espèces et de leurs populations, la variabilité des espèces et de leurs formes de vie, la diversité des complexes d'espèces associées et de leurs interactions, et celle des processus écologiques qu'ils influencent ou dont ils sont les acteurs. »

Costa Rica, 1988, XVIII^e Assemblée générale de l'Union mondiale pour la Nature (UICN)

Biodiversité : « La biodiversité, c'est plus large qu'un catalogue d'espèces, c'est le fonctionnement du tissu vivant planétaire qui règle les climats, qui produit de la matière végétale, qu'on consomme ou qu'on ne consomme pas, c'est une entreprise planétaire. »

Robert Barbault, écologue, directeur du Département Ecologie et gestion de la biodiversité, Muséum National d'Histoire Naturelle

QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ?

La vie est apparue sur la planète Terre il y a 3,8 milliards d'années, sous la forme de molécules puis de protocellules capables de s'auto-répliquer : le vivant n'a cessé de se diversifier tout en se transformant.

Le terme de biodiversité apparaît à la fin des années 1980. Il est consacré par le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992.

La biodiversité

— néologisme né de la contraction des mots « diversité » et « biologique » — est un concept qui définit à la fois :

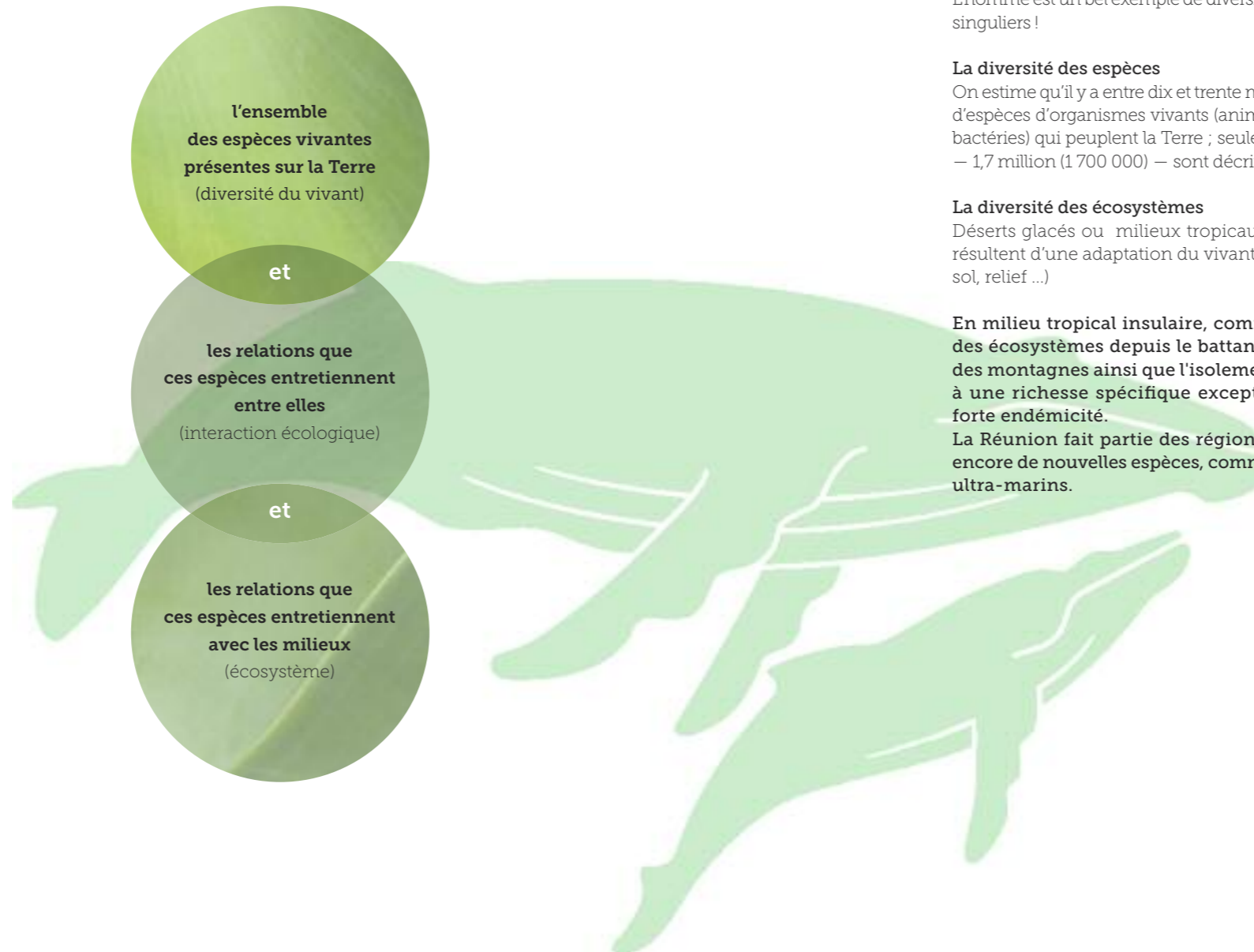
l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la Terre
(diversité du vivant)

et

les relations que ces espèces entretiennent entre elles
(interaction écologique)

et

les relations que ces espèces entretiennent avec les milieux
(écosystème)

**LA CARACTÉRISTIQUE INTRINSÈQUE DU VIVANT, C'EST LA DIVERSITÉ**

Nous savons que la biodiversité est nécessaire au maintien de la vie sur Terre. Elle est source d'adaptation et d'évolution. Elle est l'assurance d'un avenir pour le vivant qui lui est intrinsèquement lié, inéluctablement associé. La prodigieuse diversité du vivant permet le maintien de la vie, l'évolution et la sélection naturelle.

La biodiversité est constituée par toutes les formes de vie, et leurs interactions entre elles et avec le milieu dans lequel elles se trouvent. La biodiversité — ou diversité biologique — est composée de trois grandes notions : la diversité du vivant, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes.

La diversité du vivant

Au sein de chaque espèce, chaque individu est génétiquement différent. L'homme est un bel exemple de diversité : 6,5 milliards d'individus... tous singuliers !

La diversité des espèces

On estime qu'il y a entre dix et trente millions (10 000 000 à 30 000 000) d'espèces d'organismes vivants (animaux, végétaux, champignons et bactéries) qui peuplent la Terre ; seules une infime partie d'entre-elles — 1,7 million (1 700 000) — sont décrites et nommées.

La diversité des écosystèmes

Déserts glacés ou milieux tropicaux exubérants, les écosystèmes résultent d'une adaptation du vivant aux conditions locales (climat, sol, relief...)

En milieu tropical insulaire, comme à La Réunion, la diversité des écosystèmes depuis le battant des lames jusqu'au sommet des montagnes ainsi que l'isolement géographique ont conduit à une richesse spécifique exceptionnelle qui repose sur une forte endémicité.

La Réunion fait partie des régions de France où l'on découvre encore de nouvelles espèces, comme sur la plupart des territoires ultra-marins.

Ecosystème : n.m.

Système formé par un environnement (biotope) et par l'ensemble des espèces (biocénose) qui y vivent, s'y nourrissent et s'y reproduisent..

Définition Larousse

Habitat/habitat naturel

Un habitat naturel ou semi naturel est un milieu qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce ou d'un groupe d'espèces animale(s) et végétale(s).

Un inventaire du vivant encore très partiel

Les vertébrés sont connus à 95 %.
Les plantes sont connues à 78 % : 350 000 décrites sur 450 000 espèces estimées.
Les insectes sont connus à 14 % : 1 M répertoriés sur 7 M d'espèces estimées.
Les champignons sont connus à 7 % : 100 000 répertoriés sur 1 500 000 espèces estimées.
Les bactéries sont connues à moins de 2% : 10 000 répertoriées sur 600 000 à 6 000 000 d'espèces estimées.

Les services écosystémiques ou services rendus par les écosystèmes désignent les bénéfices que nous pouvons tirer des processus naturels à travers la fourniture de biens matériels, la valorisation de modes de régulation écologique, l'utilisation des écosystèmes de support à des activités non productrices de biens matériels (activité artistique, éducation...)

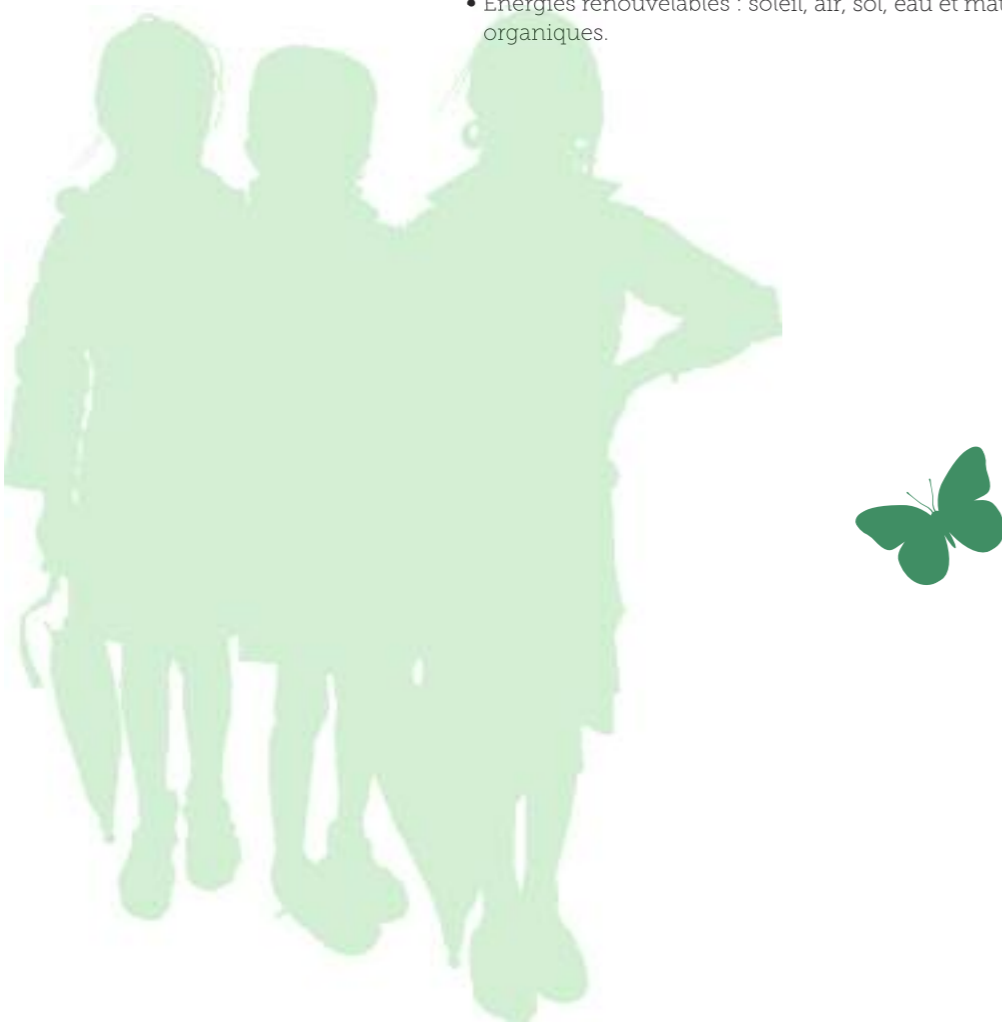
La matière organique (MO) est fabriquée par les êtres vivants végétaux, animaux, champignons et micro-organismes.

LA BIODIVERSITÉ, SUPPORT DE NOTRE VIE

En dehors des matières premières, la biodiversité nous offre gracieusement de nombreux services nécessaires à notre confort de vie et à l'équilibre de notre environnement.

Les services écosystémiques

- Epuration et auto-épuration de l'air et de l'eau.
- Fixation du carbone et reconstitution de l'oxygène de l'atmosphère par les forêts et les océans.
- Stabilisation des sols et lutte contre l'érosion.
- Réduction de la sévérité des sécheresses et des inondations.
- Modération des phénomènes climatiques extrêmes.
- Détoxification des déchets par l'action des micro-organismes et de la dégradation.
- Régénération des sols fertiles par l'action de la macrofaune et de micro-organismes divers.
- Pollinisation dans les cycles de toutes les plantes à fleurs.
- Régénérescence des forêts par les oiseaux.
- Contrôles des nuisibles par leurs ennemis naturels, notamment en zone agricole...
- Energies renouvelables : soleil, air, sol, eau et matières organiques.



LA BIODIVERSITÉ, RÉSERVOIR POUR LA CRÉATIVITÉ HUMAINE

La biodiversité apporte à l'Homme les ressources naturelles dont il a besoin au quotidien dans des domaines aussi différents que l'eau et l'alimentation, la santé, les matières premières... mais aussi pour son bien-être et dans son bien vivre. La diversité des espèces est une source encore largement inexploree de ressources alimentaires, de matériaux et de molécules précieuses pour la pharmacopée.

Se nourrir

Depuis la nuit des temps, l'Homme trouve dans la nature les ressources nécessaires à son alimentation. En inventant l'agriculture, il a peu à peu sélectionné et domestiqué les espèces les mieux adaptées aux écosystèmes dans lesquels il s'installait. Il a fait évoluer et s'adapter les espèces, animaux et végétaux. Il a créé un immense catalogue de variétés et de races. Une créativité étonnante quand on sait que 90% de notre alimentation aujourd'hui a pour seule origine 8 espèces animales et 15 espèces de végétaux !

Au fil des millénaires, les processus agricoles ont évolué. D'abord pondérés, artisanaux, ils sont devenus industrialisés, facteurs de pollution, à l'origine de sols déstructurés, de paysages banalisés et d'une génétique modifiée. Cette évolution des systèmes de production pèse sur les espèces sauvages. Celles-ci constituent les réservoirs de biodiversité indispensables au renouvellement des espèces nécessaire à l'adaptation au changement climatique. Les espèces sauvages sont aussi la source de gènes essentiels à l'amélioration des espèces exploitées.

La nature fournit l'eau que nous buvons, et qui irrigue les plantations.

Se protéger

Les matières premières organiques — donc fabriquées par les êtres vivants — sont issues de la biodiversité. L'Homme a su les utiliser pour se vêtir (le coton, la laine, ...), se loger (le bois, les feuilles, ...), se déplacer... On mesure à quel point nous sommes dépendants du vivant, des ressources naturelles liées à la biodiversité.

Se soigner

70% des principes actifs utilisés dans la fabrication des médicaments proviennent des plantes sauvages. Les antibiotiques (élaborés à partir de champignons et de bactéries) sont un exemple parfait de l'utilisation des principes actifs du vivant : la découverte de la pénicilline (champignon) a révolutionné le monde de la médecine. On peut aussi citer les molécules issues de venins d'animaux (pour lutter contre l'hypertension artérielle), l'acide salicylique de l'aspirine qui provient du saule...

Pour 80% de la population sur Terre qui n'a que ce seul accès au soin (source OMS), les remèdes traditionnels sont issus d'espèces sauvages.

La biodiversité domestique

Fruits, céréales, légumes, fleurs... l'homme crée au fil des millénaires de très nombreuses variétés. Après la découverte des Amériques, les Européens ont « inventé » plein de nouvelles variétés. L'Asie a offert également de nombreuses espèces d'arbres fruitiers au reste du monde. Mais c'est le Moyen-Orient qui a été le lieu de domestication primaire d'un très grand nombre d'espèces.

La FAO

(Food and Agriculture Organisation) affirme que plus des trois quarts (3/4) de la diversité des cultures sont aujourd'hui perdus.

En 1997, aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires des médicaments dérivés de ressources génétiques a été estimé de 75 à 150 milliards de dollars.

11 plantes médicinales de la pharmacopée réunionnaise viennent de recevoir une reconnaissance nationale.

Le paysage

Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'Homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle : paysage forestier, urbain, industriel.

Définition Larousse

«Paysage»

désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Définition Convention européenne du paysage

Les bioénergies

sont l'ensemble des énergies dérivées de la conversion de l'énergie solaire en biomasse par des processus biologiques, autrement dit par la photosynthèse.

La biomasse

désigne l'ensemble des matières organiques d'origine végétale (algues incluses), animale ou fongique (champignons) pouvant devenir source d'énergie par combustion (ex : bois énergie), après méthanisation (biogaz) ou après de nouvelles transformations chimiques (agrocarburant).

Les 5 grandes familles d'énergies renouvelables

L'énergie solaire
L'énergie éolienne
L'énergie hydraulique
La biomasse
La géothermie

S'épanouir

Le paysage dans lequel nous vivons, les fleurs que nous respirons, ... autant de cadeaux de la biodiversité, et pas des moindres ! Les coulées de lave, le récif corallien et son lagon, les fonds de ravines, les grandes plaines sucrières, ces paysages façonnent notre culture, accompagnent nos loisirs, donnent vie à La Réunion. Pas de canyoning, ni de trek, de pêche, de pique-nique du dimanche sans la biodiversité. Elle est le cadre de nos activités de plein air.

Un atout pour la population et l'économie locale

La valorisation socio-économique de la biodiversité à La Réunion est loin d'être négligeable. Au-delà de l'agro-alimentaire, elle participe à l'économie locale (tourisme, création de services, d'emplois...) et à la qualité du cadre de vie..

LA BIOÉNERGIE

En pleine révolution, la bioénergie s'appuie sur la création de nouvelles technologies. Les agro-énergies issues de la production agricole réalisent la conversion des cultures, des sous-produits et des déchets agricoles en combustibles liquides (biocarburants), gazeux (biogaz) ou solides (pailles) comme la bagasse chez nous, à La Réunion.

On travaille également sur la biomasse algale et celle issue des déchets.

L'énergie musculaire est aussi une bioénergie, la plus vieille du monde avec la dendro-énergie (issue des arbres). Les animaux de bât, de trait ou de monte tout comme l'homme – en marchant, courant, nageant, ramant – utilisent cette énergie, renouvelable, pour se déplacer.

LA RÉUNION, UNE DIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE

À La Réunion, la biodiversité confère à nos paysages, à nos modes de vie et à nos identités des particularités distinctives qui font de notre île un espace singulier.

Volcan surgi de l'océan, l'île a été colonisée par une faune et une flore venues d'ailleurs plus ou moins lointains. Du battant des lames au sommet des montagnes, la succession de microclimats, la variété des paysages et des reliefs associées à l'isolement originel ont peu à peu construit, et cela bien avant l'arrivée des hommes, une nature extrêmement abondante. Elle est généreuse, différente, unique, riche d'une grande variété d'espèces endémiques.

230 espèces végétales « strictement » endémiques de notre terre insulaire sont à ce jour recensées. Dans le monde animal, sur les 18 espèces d'oiseaux qui nichent à La Réunion, la moitié sont endémiques comme le papangue, le tuit-tuit, les pétrels...

Notre patrimoine naturel est notre richesse. Il est la source, l'origine, le fondement de notre patrimoine culturel. Particulièrement unique et précieuse, la biodiversité réunionnaise repose sur un équilibre fragile.

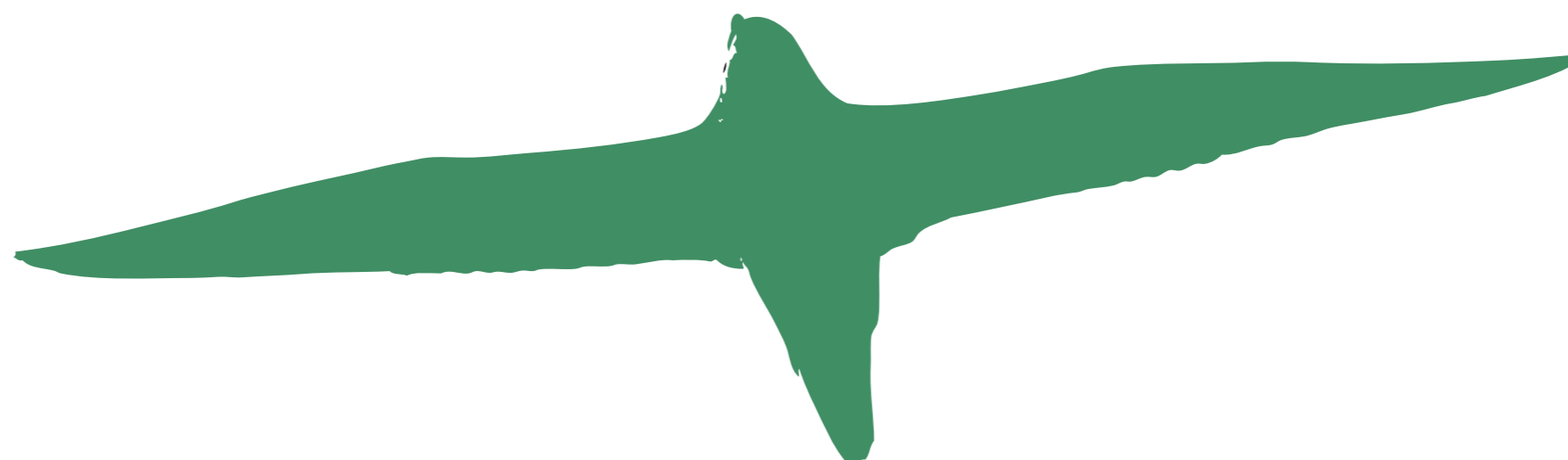
Iles océaniques

Ce sont des îles qui se forment en milieu océanique, soit dans des zones de convergence de deux plaques soit dans des zones de divergence, soit dans des régions intra-plaques, où est présent un point chaud comme à La Réunion.

Du fait de leur isolement géographique, ces îles présentent un fort taux d'endémisme. Les espèces s'y sont développées avec une moindre concurrence que sur un continent, ce qui les rend beaucoup plus sensibles aux invasions biologiques.

Des semences venues d'ailleurs

C'est depuis le mont Kenya et le mont Kilimandjaro que des courants aériens ont apporté à La Réunion les semences à l'origine des plantes nichées à 1 900 m et 2 000 m d'altitude.



10 millions d'hectares de forêt disparaissent chaque année.

On sait qu'à ce rythme La Thaïlande n'aura plus de forêts d'ici 25 ans. Elles sont remplacées par la culture du palmier à huile. Cela a entraîné la disparition de 73 à 83% des espèces d'oiseaux et de papillons de cet écosystème.

45% de la couverture forestière de la planète a disparu depuis 8 000 ans au profit de l'agriculture qui représente plus du quart de la surface de la Terre.

40 à 50% des espèces de champignons ont disparu de la surface de la Terre à cause de la pollution de l'air.

Listes rouges UICN

La liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), créée en 1964, constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Son principal but est d'alerter le public, les aménageurs et responsables politiques sur l'ampleur du risque d'extinction qui frappe de nombreuses espèces et la nécessité urgente de développer des politiques de conservation.

Espèces menacées et vulnérables, chiffres et pourcentages

www.uicn.fr/
Liste-rouge-faune-Reunion.html
www.uicn.fr/
Liste-rouge-flore-Reunion.html

QUELS DANGERS POUR LA BIODIVERSITÉ ?

Si l'extinction d'une espèce est naturelle dans le cycle du vivant, il est essentiel qu'elle soit en équilibre avec la création de nouvelles espèces. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'Homme est responsable de cette crise majeure de perte de biodiversité elle-même liée à plusieurs phénomènes qui se combinent.

Nous vivons aujourd'hui la sixième crise d'extinction de la biodiversité. La terre a connu plusieurs épisodes massifs d'extinction. Les cinq premiers furent la conséquence de catastrophes géologiques ou astronomiques. La cinquième, il y a 65 millions d'années a entraîné la disparition des dinosaures. La crise actuelle est le fait des activités humaines (déforestation, pollution, destruction,...). Elle s'inscrit sur une échelle de temps très courte (centaines d'années), contrairement aux crises précédentes (milliers, millions d'années).

La destruction des habitats naturels

C'est de nos jours la cause principale de déclin de la biodiversité. Les activités humaines empiètent sur les habitats naturels de nombreuses espèces. Sans lieu pour vivre, se reproduire, se nourrir ou s'abriter, il est impossible pour tout être vivant de survivre. L'activité humaine réduit chaque jour les territoires des espèces sauvages. Elle rompt ainsi les continuités écologiques et entrave les déplacements de la faune au sein de son habitat. Les animaux ne peuvent alors plus accomplir pleinement leur cycle de vie et déclinent fortement.

Les invasions biologiques

L'UICN considère les invasions biologiques comme la deuxième cause d'appauvrissement de la biodiversité. Si de tous temps l'Homme a véhiculé des espèces animales et végétales pour enrichir et faire évoluer son mode de vie, l'augmentation et la rapidité des échanges conduisent au XX^e siècle à décupler la capacité de diffusion des espèces. Parfois envahissantes, les espèces « importées » peuvent affecter les espèces autochtones. Ces espèces, dites invasives, sont aussi bien des plantes, des herbes, des mollusques, des insectes, des mammifères...

Les pollutions

Les pollutions chimiques (produits phytosanitaires, rejets industriels, rejets d'eaux usées) représentent d'énormes quantités de produits chimiques que les organismes vivants absorbent. Ces derniers peuvent ainsi être modifiés, altérés dans leur reproduction, voire disparaître. Ces pollutions peuvent également contaminer la chaîne alimentaire et apporter des maladies chez l'animal et l'Homme.

La pollution lumineuse, hormis l'énorme gaspillage énergétique qu'elle induit (plus de 30% de l'énergie lumineuse émise sur la Terre éclaire les nuages et illumine le ciel en altitude) a des impacts forts sur la faune et la flore : oiseaux migrateurs gênés, populations d'insectes nocturnes et pollinisateurs décimés...

La surexploitation

La surexploitation de la biodiversité découle d'une mauvaise gestion des ressources naturelles. L'Homme prélève plus d'individus que le renouvellement naturel ne peut supporter. Les taux de croissance des espèces diminuent et la baisse des effectifs d'une population entraîne indirectement la chute d'autres espèces. Ainsi, moins de poissons à cause de la surpêche contribue au déclin d'autres espèces marines, notamment de certains oiseaux et mammifères.

UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL MAIS MENACÉ

La Réunion fait partie intégrante du 9^e *Hot spot* de biodiversité mondiale avec Madagascar et les îles de l'océan Indien. Ce *Hot spot* est marqué par deux notions particulièrement vérifiées dans le contexte îlien : l'endémisme et le degré de menace qui pèse sur les espèces.

Les introductions d'espèces exotiques (allochtones) viennent en concurrence des espèces indigènes. La destruction et la fragmentation des milieux naturels sont tout particulièrement importantes sur le littoral, en lien avec une croissance démographique continue sur un espace disponible contraint et exigu. La surexploitation des ressources est possible en raison d'activités de prélèvement d'espèces indigènes sauvages.

Les menaces qui pèsent sur les espèces endémiques sont bien entendu variables, mais on considère généralement que celles des milieux insulaires sont plus menacées que celles des hautes montagnes, notamment par la destruction des habitats et l'arrivée d'espèces invasives.

Parmi les nombreuses espèces menacées selon les critères des listes rouges UICN, nombre d'entre-elles sont endémiques strictes (La Réunion), endémiques régionales (Mascareignes) ou endémiques macrorégionales (Madagascar, Comores, Seychelles) ; avec des pressions et menaces similaires, notamment celles liées aux espèces invasives. Cela rend d'autant plus nécessaire l'adoption de stratégies de conservation partagées à l'échelle du sud-ouest de l'océan Indien, en termes de connaissance, de mutualisation de moyens et de méthodes, de retours d'expériences, etc.

La baleine bleue, le plus grand mammifère de l'histoire naturelle, est en voie de disparition : 99,6% des effectifs détruits par la chasse baleinière.

Point chaud / Hot spot

Un point chaud ou *Hot spot* de biodiversité est une zone géographique contenant *a minima* 1 500 espèces végétales endémiques mais qui a déjà perdu au moins 70 % des espèces présentes dans leur état originel. La surface totale des points chauds ne représente que 2,3 % de la surface de la Terre. A l'heure actuelle, 34 zones sont des points chauds. Plus de 50 % des espèces végétales et 42 % des espèces de vertébrés terrestres vivent dans ces points chauds.

Milieu primaire

Milieu où aucune trace d'activité humaine n'est visible et où les processus écologiques ne sont pas perturbés.

Espèce endémique

On dit d'un organisme qu'il est endémique d'une région du globe lorsqu'il ne vit spontanément que dans cette région.

Espèce indigène

Se dit d'une espèce naturellement présente sur une aire géographique mais qui n'est pas obligatoirement limitée à cet espace, contrairement à une espèce endémique.

Espèce exotique ou allochtone

Une espèce exotique, envahissante, est une espèce (animale ou végétale) non indigène dont l'introduction par l'homme (volontaire ou fortuite) sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives si elle devient envahissante.

Les espèces exotiques envahissantes

sont aujourd'hui considérées comme l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité.

LA STRATÉGIE RÉUNIONNAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Bien

L'UNESCO

(Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture) attribue le titre de « Bien » à des lieux culturels ou naturels pour leur valeur universelle, pour que protégés, ces Biens puissent être transmis aux futures générations. Ce caractère de « patrimoine transmissible » accordé à un Bien engage par ailleurs leurs possesseurs à les préserver, les protéger et les défendre.

LA RÉUNION, PATRIMOINE MONDIAL

À La Réunion, la prise de conscience de la nécessaire protection et de la valorisation de notre biodiversité se développe depuis de nombreuses années. Les Réunionnais sont responsables de l'extraordinaire patrimoine dont ils ont hérité. Ils contribuent à sa connaissance et à sa protection quotidiennement à travers leurs pratiques culturelles, la gestion et la protection du patrimoine naturel. Élus et citoyens ont ensemble obtenu de l'Unesco que les Hauts de l'île soient classés « Bien » du patrimoine mondial.

PITONS, CIRQUES ET REMPARTS DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

Le Comité du patrimoine mondial a inscrit les pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion, sur la Liste du patrimoine mondial au titre des deux critères : les « beauté naturelle et valeur esthétique exceptionnelles » et comme « Habitat naturel représentatif pour la conservation de la biodiversité ».

En classant les pitons, cirques et remparts de La Réunion comme un Bien du patrimoine mondial au titre du critère 10 « Biodiversité et espèces menacées », l'Unesco nous rappelle que : « Le Bien est un centre mondial de biodiversité des plantes avec un degré d'endémisme élevé. Il contient les derniers habitats naturels les plus importants pour la conservation de la biodiversité terrestre des Mascareignes, y compris une gamme de types forestiers rares. Compte tenu des impacts importants et partiellement irréversibles de l'homme sur l'environnement dans l'archipel des Mascareignes, le Bien est le dernier refuge pour la survie d'un grand nombre d'espèces endémiques, menacées et en danger. »



LA STRATÉGIE RÉUNIONNAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

LA STRATÉGIE RÉUNIONNAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

La Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité a pour objet de mobiliser collectivement les volontés de chacun de protéger cette exceptionnelle biodiversité.

LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE RÉUNIONNAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

- Définir des enjeux partagés de préservation de la biodiversité.
- Renforcer la cohérence entre les politiques publiques et les dispositifs réglementaires portés par l'État et les collectivités (Région, Département, communes et intercommunalités).
- Élaborer des orientations stratégiques partagées et hiérarchiser les priorités d'actions par et pour l'ensemble des acteurs : administrations, collectivités, socioprofessionnels, associations..

SRB 2005-2010

En 2003, après un « État des lieux de la protection de la biodiversité à La Réunion, et premières propositions pour la stratégie nationale » la DIREN entame avec les partenaires locaux la rédaction de la première SRB.

Elle a « pour objectifs de valider puis de faire connaître les enjeux et les priorités de la biodiversité, afin de renforcer la coordination entre les acteurs... »

Le premier bilan pour la SRB 2005-2010 ne s'avère pas concluant. Bien que des actions aient été menées par les différents partenaires de chaque fiche action, le manque de suivi centralisé de la réalisation des actions n'a pas permis de juger le réel impact de la stratégie.

SRB 2013-2020

La stratégie 2013-2020 revêt un caractère transversal, avec des interactions entre différents champs thématiques et comprend un plan d'actions qui se décline selon 6 axes, 12 objectifs et 31 fiches actions. Deux documents relatifs à deux enjeux majeurs complètent cette nouvelle SRB : la « Stratégie de Lutte contre les Espèces Invasives à La Réunion » et la « Stratégie de conservation de la Flore et des Habitats de La Réunion (SCFHR) ».

Repères chronologiques

1950

Premières inquiétudes soulevées par des scientifiques (biologistes, écologistes, naturalistes), premiers signes de la diminution de la biodiversité à l'échelle planétaire.

1989

Première expertise globale sur les plantes invasives à La Réunion.

1992

Rio de Janeiro, le premier « Sommet de la Terre » et la première prise en compte de la nécessité de s'intéresser et de défendre absolument la biodiversité : 168 États approuvent la première Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et s'inquiètent de mettre en place des stratégies pour lutter contre la perte de biodiversité.

2004

Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB 2004/2011).

2005 - 2010

Première Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité.

2007-2009

Grenelle Environnement.

2008

Message de La Réunion, Biodiversité et changement climatique.

2010

Année internationale de la biodiversité : Protocole de Nagoya. 2011/2020.

2010

Les pitons, cirques et remparts de La Réunion inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

2011

Nouvelle Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB 2011/2020). La France renouvelle sa volonté d'enrayer la perte de biodiversité en se fixant 6 grandes orientations.

2014

Message de la Guadeloupe.

LA STRATÉGIE RÉUNIONNAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Conservation

Gestion planifiée des ressources naturelles qui a pour but de les utiliser rationnellement et de les protéger contre l'exploitation outrancière, la destruction ou la négligence.

DES ACTIONS ENGAGÉES POUR LA BIODIVERSITÉ RÉUNIONNAISE

KÉLONIA - RESTAURATION DES PLAGES DE PONTE DES TORTUES MARINES

« La Réunion, comme l'ensemble des Mascareignes, était un site de ponte extrêmement important avant l'arrivée des premiers colons. Les témoignages des premiers navigateurs attestent que les tortues se reproduisaient en nombre sur l'ensemble des plages de l'île. Après 3 siècles d'occupation humaine, les tortues ont pratiquement disparues des plages de l'île. La faute à la surpêche, à la prédation des nids par les rats, chiens et cochons, et à l'urbanisation du littoral. Depuis 2004, 5 ans après la première opération de restauration des plages de ponte menée par Kélonia sur Saint-Leu, les pontes sont à nouveau observées. 85% de ces pontes ont lieu sur ou à proximité des plages restaurées. Preuve que les mesures de conservation peuvent être efficaces, même sur un territoire aménagé comme le littoral réunionnais. »

source : www.regionreunion.com/fr/spip/Le-centre-Kelonia-sauve-57-tortues.html

CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MASCARIN : LES PLANS D'URGENCE (PU) POUR LA FLORE

« La mission plans d'urgence est mise en place de manière formelle depuis 2004. Elle répond à un souci de construction d'un cadre d'action organisé auquel de nombreux acteurs peuvent contribuer de manière efficace et pragmatique. Ce programme s'attache à la redécouverte et au sauvetage de plantes « présumées disparues » pour lesquelles on ne dispose plus aujourd'hui d'information fiables sur leur existence, que ce soit *in situ* (en milieu naturel) ou *ex situ* (en dehors du milieu naturel), et pour lesquelles il est particulièrement urgent de rechercher des populations ou des individus encore vivants. À travers ce programme, l'objectif du CBNM est de coordonner, d'animer, de sensibiliser et de mobiliser le maximum de personnes autour de la problématique de recherche des taxons présumés disparus. »

source : www.cbnm.org/conservation?start=1

PARC NATIONAL : RÉDUISONS LA POLLUTION LUMINEUSE !

L'opération « Nuits sans lumière » consiste en une réduction des éclairages. Elle permet aux jeunes pétrels de prendre leur envol en toute sécurité. Les pétrels de Barau et les pétrels noirs sont des espèces d'oiseaux pélagiques endémiques et menacées au niveau mondial. Les pétrels de Barau nichent sur les pentes du Piton des Neiges et du Grand Bénare ; au cours du mois d'avril, les jeunes qui prennent leur premier envol vers la mer sont sensibles aux éclairages orientés vers le ciel ; trompés par leur lumière qu'ils prennent pour le reflet de la lune sur l'océan, ils s'échouent au sol. Privés de leur promontoire, ils ne peuvent redécoller et périssent de déshydratation, de prédation, ou écrasés sous les roues des voitures.

Cette opération « Nuits sans lumière » est l'occasion de se questionner sur la qualité du ciel nocturne. Aussi l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes octroie le label « Villes et villages étoilés » aux collectivités locales qui engagent une structuration des équipements en faveur de l'environnement. En outre, EDF encourage les collectivités locales à opter pour des éclairages non nuisibles à la faune, au travers de son programme « Pétrels protégés. »

source : www.reunion-parcnational.fr/Nuits-sans-lumiere-2014.html



LA STRATÉGIE RÉUNIONNAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Les acteurs réunionnais mobilisés pour la rédaction de la SRB

Etat
Région Réunion
Département de La Réunion
Collectivités
Chambres consulaires
Etablissements publics
Gestionnaires d'espaces naturels
Communauté scientifique
Communauté associative

Le socle du Comité de Pilotage Technique Biodiversité (CPTB)

DEAL
DAAF
Région Réunion
Département de La Réunion
Parc National
Office de l'Eau
Office National des Forêts
Conseil Scientifique Régional
du Patrimoine Naturel
Muséum d'Histoire Naturelle
Réserve Naturelle Marine
Conservatoire du Littoral

LA MISE EN ŒUVRE DE LA SRB 2013-2020

L'enjeu de la gouvernance a été mis en lumière par le bilan de la SRB 2005-2010.

La mise en œuvre de la SRB 2013-2020 repose sur une gouvernance partagée dont la vocation est d'assurer un portage politique fort et de vérifier que la protection de la biodiversité est intégrée dans les autres politiques sectorielles.

Pour ce faire, la stratégie prévoit trois niveaux de pilotage.

- Une gouvernance politique à créer en s'appuyant sur le cadre réglementaire qui sera défini par la future loi cadre biodiversité. Elle aura pour rôle d'assurer un portage politique fort de la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité de la part des principaux niveaux décisionnels et d'assurer la cohérence des politiques publiques territoriales, en positionnant la SRB comme cadre de référence régional pour intégrer la biodiversité dans les autres politiques sectorielles.
- Un comité de pilotage technique de la biodiversité (CPTB) qui a été mis en place fin 2012 pour suivre la rédaction du projet de SRB 2013-2020. De taille opérationnelle, il effectue une pré-validation des dossiers. Il en suit la mise en œuvre de la SRB (bilan annuel, évaluation).
- Un pilote identifié pour chaque fiche action qui anime la mise en œuvre de la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité.

LE PILOTE D'UNE FICHE ACTION

Il anime la mise en œuvre de la fiche action : recherche et appui des opérateurs des actions, appui à la recherche de financements liés à la fiche action.

Il assure le suivi de la mise en œuvre de la fiche action, centralise les informations, suit et évalue la mise en œuvre des actions.

Il renseigne périodiquement les indicateurs annuels de réalisation de l'action et rend compte au Comité de Pilotage technique Biodiversité.

LA STRATÉGIE RÉUNIONNAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

LES DOCUMENTS TECHNIQUES DE LA SRB 2013-2020

La Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité est composée de trois documents techniques : la SRB 2013 – 2015 « document chapeau », la SCFHR 2013 – 2020 et la Stratégie de Lutte contre les Espèces Invasives de 2010 complétées de son POLI 2014 – 2017.

En effet, deux enjeux majeurs ont fait l'objet de réflexions spécifiques et de documents séparés :

- La conservation d'une flore unique au monde reconnue comme Bien du Patrimoine mondial par l'UNESCO : à La Réunion, seuls 30 % des systèmes de végétations présents avant l'arrivée de l'Homme au cours du XVII^e siècle, sont encore présents. Du fait de la forte diminution de la surface de certains habitats, la flore de l'île est aujourd'hui extrêmement menacée. Face à ce contexte il a semblé primordial d'alimenter et d'animer une réflexion pour une stratégie globale, commune et concertée pour la conservation de la flore et des habitats menacés.
- La menace des espèces invasives : on estime actuellement le nombre de plantes exotiques présentes à La Réunion à plus de 2 000 espèces, dont une centaine est considérée actuellement comme invasive, contre seulement 905 espèces vasculaires indigènes. Pour la faune, 65 espèces exotiques sont d'ores et déjà présentes dans les milieux naturels dont une dizaine sont considérées comme invasives et une quinzaine potentiellement envahissantes.

Ces documents techniques sont téléchargeables sur les sites de la DEAL, de la Région et du Département.



LES 6 GRANDS AXES DE LA SRB 2013-2020

- Axe 1 Observation et connaissance.
- Axe 2 Protection, confortement et gestion de la biodiversité remarquable.
- Axe 3 Intégration des enjeux de la biodiversité dans les politiques publiques et les projets.
- Axe 4 Promotion d'une culture commune de la biodiversité.
- Axe 5 Mise en œuvre de la Stratégie de Lutte contre les Espèces Invasives.
- Axe 6 Gouvernance et animation.

Les axes, les objectifs et les actions de cette nouvelle SRB sont à la fois le reflet de la SNB et des attentes régionales.

Ces 6 axes sont présentés dans les pages suivantes.

AXE 1 OBSERVATION ET CONNAISSANCE

L'axe « Observation et connaissance » comporte trois grands objectifs.

Objectif 1.1 : Définir et renseigner les indicateurs de suivi de la biodiversité à La Réunion

La nouvelle Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité vise en premier lieu à définir les indicateurs de suivi de notre biodiversité à partir des documents existants et des données acquises jugées pertinentes.

Le suivi de ces indicateurs permettra d'apprécier, si, collectivement, sur le territoire de La Réunion, nous parvenons à améliorer l'état de conservation de la biodiversité ou pour le moins à enrayer son érosion.

Objectif 1.2 : Recenser, organiser et mettre à disposition les données biodiversité (SINP)

Le second objectif propose la mise en œuvre du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP). La structuration des connaissances acquises sur la biodiversité réunionnaise, la mobilisation et l'échange des données, se feront au travers de plusieurs pôles thématiques.

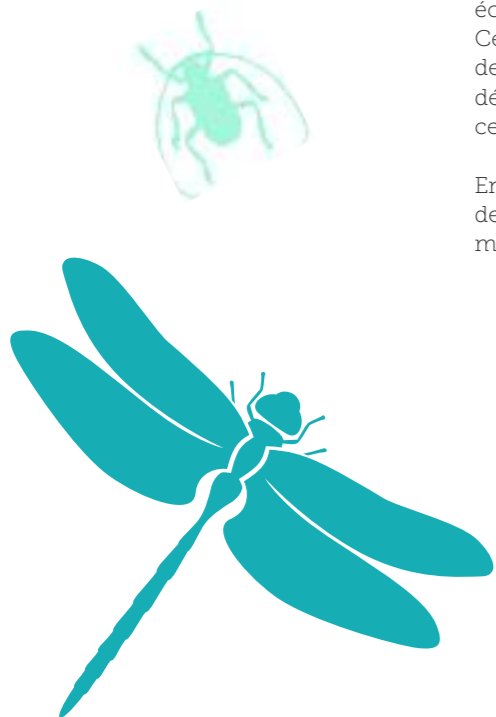
La bancarisation et la mise à disposition des données sur la biodiversité serviront *in fine* à améliorer la mise en œuvre des politiques environnementales.

Objectif 1.3 : Développer la recherche et l'acquisition de connaissances opérationnelles sur la biodiversité

Le dernier objectif consiste à renforcer la gestion opérationnelle du patrimoine naturel réunionnais, en complétant les données déjà acquises sur les espèces patrimoniales, et en améliorant la connaissance des écosystèmes et de leurs fonctionnalités.

Cette dernière approche est d'une importance capitale pour la survie de certains écosystèmes primaires spécifiques aux Mascareignes. Ils dépendent aujourd'hui de leur conservation efficace à La Réunion où certains espaces relictuels sont relativement intacts.

Enfin, outre l'acquisition de données naturalistes et le développement des connaissances opérationnelles sur la biodiversité nécessitent le maintien et le renforcement de l'expertise locale.

**OBSERVATION ET CONNAISSANCE
PILOTAGE DES ACTIONS****Objectif 1.1 : Définir et renseigner les indicateurs de suivi de la biodiversité à La Réunion**

Action 1.1.1 : Rédiger un état 0 de la biodiversité **DEAL/RÉGION**

Objectif 1.2 : Recenser, organiser et mettre à disposition les données biodiversité (SINP)

Action 1.2.1.a : Recenser, organiser et mettre à disposition les données biodiversité SINP – Pôle Faune **DEAL**

Action 1.2.1.b : Recenser, organiser et mettre à disposition les données biodiversité SINP – Pôle Flore **DEAL**

Action 1.2.1.c : Recenser, organiser et mettre à disposition les données biodiversité SINP – SINP Mer **DEAL**

Objectif 1.3 : Développer la recherche et l'acquisition de connaissances opérationnelles sur la biodiversité

Action 1.3.1.a : Compléter la connaissance sur les espèces patrimoniales – Faune **DEAL/RÉGION**

Action 1.3.1.b : Compléter la connaissance sur les espèces patrimoniales – Flore **DEAL/RÉGION**

Action 1.3.2 : Mieux connaître les écosystèmes et leurs fonctionnalités **DEAL/RÉGION**

Action 1.3.3 : Maintenir et renforcer le niveau local d'expertise **RÉGION**

Action 1.3.4 : Impliquer la recherche scientifique dans la mise en œuvre de la stratégie **RÉGION**



AXE 2 PROTECTION, CONFORTEMENT ET GESTION DE LA BIODIVERSITÉ REMARQUABLE

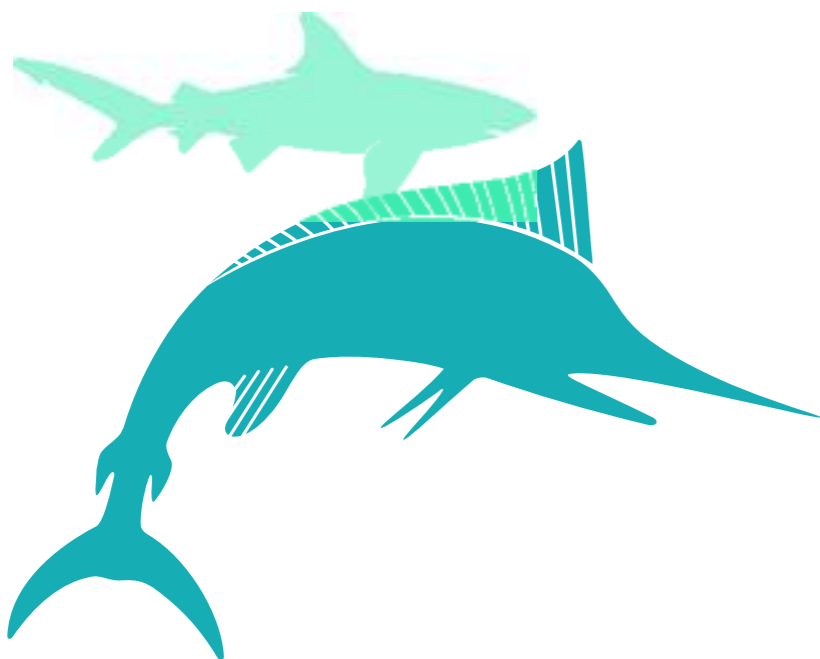
L'axe 2 vise à la protection et à la gestion de la biodiversité remarquable, au travers de deux objectifs principaux. Le premier ayant trait aux espaces patrimoniaux, le second aux espèces patrimoniales.

Objectif 2.1 : Protéger et gérer les espaces patrimoniaux

Des habitats originels que comptait La Réunion avant l'arrivée de l'Homme en 1645, seuls 30% subsistent aujourd'hui. De nombreuses aires protégées ont d'ores et déjà été mises en place afin de conserver ces habitats indigènes à forte valeur patrimoniale (cœur du Parc national de La Réunion, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, réserves biologiques...) et couvrent environ 43% du territoire. L'objectif est donc de poursuivre et de renforcer les actions initiées pour la gestion, la conservation et la restauration de ces habitats. Mais également d'identifier les habitats patrimoniaux qui ne sont aujourd'hui pas pris en compte par les dispositifs de protection existants et qui méritent de l'être.

Objectif 2.2 : Agir en faveur des espèces patrimoniales

A La Réunion, les espèces patrimoniales sont intimement liées à leurs habitats et de ce fait sont sensibles aux menaces qui pèsent sur ces milieux naturels, mais aussi aux menaces supplémentaires causées par les prédateurs introduits. Certaines populations d'espèces animales voient leurs effectifs atteindre des niveaux qui peuvent faire craindre pour leur maintien à plus ou moins court terme. Elles sont alors d'autant plus sensibles aux événements soudains (incendies, cyclones, glissements de terrain...). Ce second objectif vise d'une part à actualiser la liste des espèces menacées aujourd'hui incomplète, à renforcer la réglementation relative aux espèces protégées de La Réunion ; et d'autre part à mettre en œuvre les mesures de gestion conservatoire adaptées.



PROTECTION, CONFORTEMENT ET GESTION DE LA BIODIVERSITÉ REMARQUABLE PILOTAGE DES ACTIONS

Objectif 2.1 : Protéger et gérer les espaces patrimoniaux

Action 2.1.1 : Poursuivre l'inventaire des ZNIEFF terrestres et marines [DEAL](#)

Action 2.1.2 : Identifier un réseau d'habitats d'intérêt éco-régional [DEAL](#)

Action 2.1.3 : Mettre en place une politique de protection d'espaces à haute valeur patrimoniale [DEAL](#)

Action 2.1.4 : Réaliser, actualiser et mettre en œuvre les plans de gestion des différents espaces patrimoniaux, en prenant en compte leurs liens fonctionnels au sein du réseau [DEAL/DÉPARTEMENT](#)

Action 2.1.5.a : Restaurer les habitats d'espèces patrimoniales – Faune [DÉPARTEMENT](#)

Action 2.1.5.b : Restaurer les habitats d'espèces patrimoniales – Flore [DÉPARTEMENT](#)

Action 2.1.6 : Créer un réseau de gestionnaires d'espaces naturels patrimoniaux [DÉPARTEMENT](#)

Objectif 2.2 : Agir en faveur des espèces patrimoniales

Action 2.2.1.a : Actualiser la liste des espèces menacées et protégées – Faune [DEAL](#)

Action 2.2.1.b : Actualiser la liste des espèces menacées et protégées – Flore [DEAL](#)

Action 2.2.2.a : Élaborer et mettre en œuvre des plans en faveur des espèces (PDC, PNA, PU) – Faune [DEAL](#)

Action 2.2.2.b : Élaborer et mettre en œuvre des plans en faveur des espèces (PDC, PNA, PU) – Flore [DEAL](#)



AXE 3 INTÉGRATION DES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES PROJETS

Cet axe fixe trois objectifs dont le résultat attendu est une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et les projets.

La Trame Verte et Bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. La destruction et le morcellement des habitats du fait de l'urbanisme ou de l'agriculture sont des préoccupations majeures à La Réunion. En effet, la discontinuité des milieux naturels peut à terme, induire un appauvrissement de la flore et de la faune indigènes. La diminution de la taille des habitats peut nuire aux espèces qui nécessitent de larges territoires, et la fragmentation des grands massifs perturbe les phénomènes de migrations internes à ces massifs, les relations habitats/espèces, les échanges génétiques entre les plantes... Comme partout ailleurs dans le monde, c'est l'un des principaux facteurs de perte de la biodiversité.

Objectif 3.1 : Mettre en place la Trame Verte et Bleue (TVB)

Le premier objectif concerne la mise en place de la Trame Verte et Bleue qui devra permettre d'identifier les réseaux écologiques et paysagers ayant un intérêt pour la biodiversité locale, de les prendre en compte dans les documents de planification, mais également par voie de contractualisation avec les propriétaires privés.

Objectif 3.2 : Intégrer les enjeux biodiversité dans les autres politiques sectorielles

Le deuxième objectif est d'intégrer les enjeux de la biodiversité dans les politiques sectorielles (aménagement du territoire, eau, milieu marin, agriculture, forêt, sols, urbanisme...). Il insiste sur sa bonne prise en compte dans les projets d'aménagement, dans la planification territoriale et sur la nécessité de coordonner les actions de contrôles.

Objectif 3.3 : Reconnaître une valeur économique au vivant et allouer des moyens financiers

Enfin, le dernier objectif vise à reconnaître une valeur économique au vivant et à allouer des moyens financiers pour sa préservation, alors même que la biodiversité et les paysages constituent un attrait touristique considérable pour La Réunion et génèrent l'activité économique principale de l'île.

INTÉGRATION DES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES PROJETS PILOTAGE DES ACTIONS

Objectif 3.1 : Mettre en place la Trame Verte et Bleue (TVB)

Action 3.1.1 : Identifier les réseaux écologiques et paysagers importants pour la préservation de la biodiversité [DEAL/RÉGION](#)

Action 3.1.2 : Traduire réglementairement la Trame Verte et Bleue dans les documents de planification [DEAL/RÉGION](#)

Action 3.1.3 : Contractualiser avec les propriétaires privés et les usagers pour une gestion respectueuse de la biodiversité [DEAL/RÉGION](#)

Objectif 3.2 : Intégrer les enjeux biodiversité dans les autres politiques sectorielles (aménagement du territoire, eau, milieu marin, agriculture, forêt, sols, urbanisme...)

Action 3.2.1 : Intégrer les enjeux biodiversité dans les plans et programmes [DEAL/PRÉFECTURE](#)

Action 3.2.2 : Intégrer les enjeux biodiversité dans les projets [DEAL/PRÉFECTURE](#)

Action 3.2.3 : Coordonner les contrôles et les polices [PRÉFECTURE](#)

Objectif 3.3 : Reconnaître une valeur économique au vivant et allouer des moyens financiers

Action 3.3.1 : Animer et mettre en œuvre les mesures compensatoires à La Réunion [DEAL/PRÉFECTURE](#)

Action 3.3.2 : Définir une méthodologie d'attribution d'une valeur économique à la valeur patrimoniale de la biodiversité [DEAL](#)



AXE 4 PROMOTION D'UNE CULTURE COMMUNE DE LA BIODIVERSITÉ

Lors des discussions et consultations sur le projet de Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité, la majorité des avis insiste sur l'absolue nécessité de sensibiliser l'ensemble des composantes de la société à l'importance de préserver la biodiversité. De plus, ces avis demandent qu'une attention particulière soit portée aux décideurs et à la sphère professionnelle, qui, par les choix qu'ils sont amenés à faire, influent à court terme sur la conservation de la biodiversité. Il ne s'agit pas nécessairement de communication spécifique sur la biodiversité mais de l'insertion de cette thématique dans les processus existants.

L'axe 4 comporte deux objectifs qui visent à la sensibilisation de l'ensemble des composantes de la société réunionnaise.

Objectif 4.1 : Comprendre les relations locales avec la biodiversité

Dans un premier temps, il est nécessaire de mieux identifier la perception de la biodiversité par les Réunionnais.

Objectif 4.2 : Renforcer l'information et la sensibilisation pour tous les publics

Le second objectif est segmenté en 3 fiches actions :

- L'intégration de la sensibilisation à la protection de la biodiversité dans l'offre de formation professionnelle, y compris à destination des élus.
- L'intégration de la sensibilisation à la protection de la biodiversité dans la formation initiale et dans les activités parascolaires.
- La sensibilisation grand public : il est important de renforcer l'information et la sensibilisation pour tous les publics et de partager le savoir en informant, en sensibilisant, en permettant au public lui-même d'agir et de travailler pour son patrimoine.

PROMOTION D'UNE CULTURE COMMUNE DE LA BIODIVERSITÉ PILOTAGE DES ACTIONS

Objectif 4.1 : Comprendre les relations locales avec la biodiversité

Action 4.1.1 : Créer une synergie entre les acteurs scientifiques, techniques et pédagogiques pour élaborer un plan d'actions d'éducation et de sensibilisation **DÉPARTEMENT**

Action 4.1.2 : Réaliser des études ciblées et suivies dans le temps sur la perception de la biodiversité par les utilisateurs du territoire **DÉPARTEMENT**

Objectif 4.2 : Renforcer l'information et la sensibilisation pour tous les publics

Action 4.2.1 : Aider à l'émergence d'une offre de formation professionnelle sur les enjeux de la biodiversité terrestre et marine **RÉGION**

Action 4.2.2 : Favoriser la mise en place de projets scolaires et d'activités parascolaires sur la biodiversité **DÉPARTEMENT**

Action 4.2.3 : Sensibiliser le grand public aux enjeux de la biodiversité **DÉPARTEMENT**



AXE 5 MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

Les espèces invasives constituent la première menace contre la biodiversité réunionnaise en raison de son contexte insulaire et de l'endémisme élevé de sa faune et de sa flore. Une Stratégie de Lutte contre les Espèces Invasives a fait l'objet d'une réflexion spécifique déclinée en Plan Opérationnel de Lutte contre les Invasives (POLI) qui est la déclinaison en fiches action de cette stratégie. Un comité de pilotage (COPIL-POLI) composé de 10 structures et animé par la DEAL a pour objectif d'organiser le suivi et la mise en œuvre de ces actions.

Le premier POLI a été rédigé pour une période de 4 ans (2010-2013). Il était constitué de 15 fiches évolutives.

Une évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les invasives a été réalisée à la fin de ce premier programme. Cette évaluation et le bilan du POLI 2010-2013 ont servi de base pour la rédaction du nouveau Programme Opérationnel de 4 ans (POLI 2014-2017).

Objectif 5.1 : Prévenir l'introduction de nouvelles espèces exotiques envahissantes

La meilleure façon de prévenir les risques d'impacts significativement négatifs sur les écosystèmes et la biodiversité indigènes, ou de les réduire au minimum, est d'empêcher les introductions d'espèces potentiellement invasives sur le territoire. Pour cela, il est nécessaire de renforcer les réglementations existantes ainsi que les contrôles aux frontières et d'instaurer un réseau de surveillance efficace pour toutes les voies d'entrée en collaboration avec l'ensemble des pays voisins.

Objectif 5.2 : Lutte active

Malgré la mise en place d'une stratégie de surveillance adaptée aux frontières, certaines espèces introduites à potentiel envahissant peuvent réussir à traverser les frontières réunionnaises (intentionnellement ou pas).

D'autres espèces introduites, à potentiel envahissant, peuvent déjà être présentes sur l'île (jardins, aménagements, terrains privés...) et apparaître, plus tard, au niveau des habitats naturels. Il est important de détecter rapidement ces futures invasions et de pouvoir les identifier avant qu'elles ne se répandent, et ce le plus précocement possible. Il est donc nécessaire d'exercer un suivi autour des points d'entrée potentiels, des écosystèmes agricoles et des zones urbaines, ainsi qu'au niveau des zones protégées à forts enjeux écologiques.

Par ailleurs, une action spécifique de lutte contre les chats errants est prévue dans le cadre de l'axe 2 du POLI 2014-2017 pour protéger les populations de pétrels endémiques en danger d'extinction.

Objectif 5.3 : Sensibilisation, communication, éducation et formation

Cette lutte doit s'appuyer sur une stratégie de communication à court, moyen et long termes. La lutte contre les espèces invasives doit en effet être l'affaire de tous : grand public, amateurs ou professionnels (pépiniéristes, horticulteurs, agriculteurs, animaliers, etc.), décideurs (administrations ou collectivités). Des outils de communication et de sensibilisation adaptés aux publics visés doivent être développés, de même que des démarches innovantes et participatives sont à engager avec l'effort de tous.

Objectif 5.4 : Gouvernance et animation

La stratégie de lutte doit pouvoir bénéficier d'un appui politique et faire l'objet d'un pilotage volontariste favorisant la diffusion de l'information entre tous les maillons de la chaîne.

Enfin, il est également important qu'elle s'appuie sur une évaluation permanente des objectifs et des indicateurs simples permettant d'établir des bilans réguliers et d'orienter les prises de décisions.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES PILOTAGE DES ACTIONS

Objectif 5.1 : Prévenir l'introduction de nouvelles espèces exotiques envahissantes

Action 5.1.1 : Renforcement de la réglementation **DEAL**

Action 5.1.2 : Coopération régionale, nationale et internationale **CIRAD**

Action 5.1.3 : Contrôle aux frontières **DAAF**

Objectif 5.2 : Lutte active

Action 5.2.1 : Système Détection Précoce et Réaction Rapide (DPRR) **CBNM**

Action 5.2.2 : Éradication, confinement, contrôle **ONF**

Action 5.2.3 : Lutte contre les chats divagants **PNRUN**

Objectif 5.3 : Sensibilisation, communication, éducation et formation

Action 5.3.1 : Sensibiliser les décideurs **DÉPARTEMENT**

Action 5.3.2 : Former et sensibiliser le grand public **SREPEN**

Action 5.3.3 : Professionnels - pépiniéristes, jardinerie, aménageurs, ... **CBNM**

Action 5.3.4 : Professionnels - animaleries, éleveurs

Action 5.3.5 : Favoriser les échanges entre acteurs **UNIVERSITÉ**

Objectif 5.4 : Gouvernance et animation

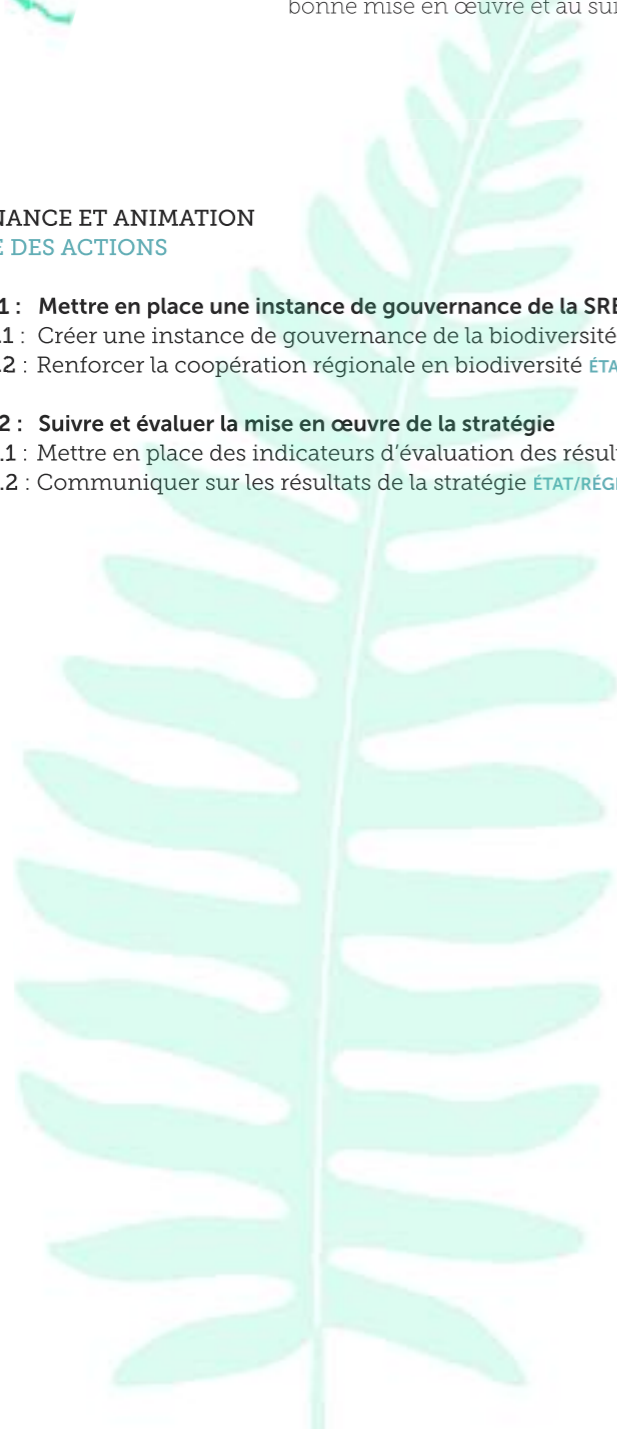
Action 5.4.1 : Assurer la coordination du POLI **DEAL/REGION**

Action 5.4.2 : Hiérarchisation, évaluation et suivi-monitoring des actions de lutte et évaluation du POLI **PNRUN**



AXE 6 GOUVERNANCE ET ANIMATION

La Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité est l'affaire de tous. Elle doit être discutée, validée, suivie, pour que les efforts de chacun ne soient pas vains, pour qu'elle ait un réel impact sur la réduction de la perte en biodiversité et que toute une région prenne conscience de la valeur de la biodiversité qu'elle abrite. En effet, « plutôt que de considérer la gouvernance de la biodiversité comme un simple outil, il s'agit aujourd'hui de la penser comme un enjeu de société » (*Conférence française pour la biodiversité, Chamonix, mai 2010*). L'axe 6 s'articule ainsi autour de deux objectifs principaux, qui ont pour but de créer une instance de gouvernance, indispensable à la bonne mise en œuvre et au suivi de la stratégie.


GOUVERNANCE ET ANIMATION
PILOTAGE DES ACTIONS
Objectif 6.1 : Mettre en place une instance de gouvernance de la SRBAction 6.1.1 : Créer une instance de gouvernance de la biodiversité **ÉTAT/RÉGION/DÉPARTEMENT**Action 6.1.2 : Renforcer la coopération régionale en biodiversité **ÉTAT/RÉGION****Objectif 6.2 : Suivre et évaluer la mise en œuvre de la stratégie**Action 6.2.1 : Mettre en place des indicateurs d'évaluation des résultats **ÉTAT/RÉGION/DÉPARTEMENT**Action 6.2.2 : Communiquer sur les résultats de la stratégie **ÉTAT/RÉGION/DÉPARTEMENT**
STRATÉGIE DE CONSERVATION DE LA FLORE
ET DES HABITATS

Le classement de l'UNESCO a clairement démontré l'unicité mondiale de la flore de l'île et de ses habitats. Partant de ce constat, La Réunion s'impose naturellement comme candidate à un projet ambitieux de conservation. Face à ce fort enjeu de conservation, il est apparu essentiel de décliner une Stratégie de Conservation de la Flore et des Habitats de La Réunion (SCFHR) partagée par tous.

Ainsi la SCFHR est issue d'un travail de réflexion et de concertation de l'ensemble des acteurs locaux. Son élaboration s'appuie sur un diagnostic initial comportant une analyse des menaces et une priorisation des espèces et des habitats.

Pour les espèces de plantes vasculaires, l'évaluation conduite dans le cadre de l'élaboration de la liste rouge UICN en 2010 a servi de support pour définir les priorités d'action en tenant compte des critères de menaces.

Pour ce qui relève des habitats, une approche multicritère a été initiée de manière quantifiée tenant compte de leur état (rareté, valeur patrimoniale, etc.), des pressions et menaces (urbanisation, agriculture, etc.) ainsi que des réponses (protection, maîtrise foncière, etc.).

La SCFHR définit, hiérarchise et propose des priorités d'intervention ou d'approche en termes de connaissance, de conservation, de recherche, d'éducation et de gouvernance en intégrant les menaces et les opportunités sociétales et économiques.

Elle se décline en 5 axes, 15 objectifs et 27 actions. Elle apparaît comme une réponse opérationnelle et collective qui s'inscrit dans le cadre de la SRB comme une annexe spécifiquement dédiée à la flore et aux habitats de La Réunion.



AXE 1 CONNAISSANCE
PILOTAGE DES ACTIONS**Objectif 1.1 : Inventorier, cartographier et suivre la flore et les habitats**Action 1.1.1 : Inventorier et cartographier les habitats naturels de priorité maximale **CBNM**Action 1.1.2 : Recenser et cartographier les populations d'espèces les plus menacées de priorité maximale **CBNM**Action 1.1.3 : Définition et mise en œuvre d'une mission de suivi de l'évolution de la flore et des habitats **PNRUN****Objectif 1.2 : Partager l'information, les outils et les compétences**Action 1.2.1 : Renforcer et développer des outils partagés pour mieux connaître et documenter la diversité de la flore et des habitats **DEAL**Action 1.2.2 : Renforcer et développer des outils partagés pour mieux connaître et documenter la diversité de la flore et des habitats **CBNM** OU **SREPEN** OU **ARE** (selon moyens mis en œuvre)**Objectif 1.3 : Augmenter la capacité d'expertise des acteurs techniques de l'environnement**Action 1.3.1 : Former les acteurs professionnels techniques intervenant sur la flore et les habitats **CBNM****AXE 2 CONSERVATION**
PILOTAGE DES ACTIONS**Objectif 2.1 : Définir et mettre en œuvre des protocoles de gestion conservatoire ex situ et in situ des espèces et des habitats**Action 2.1.1 : Développer des itinéraires techniques à l'échelle des espèces et des habitats prioritaires **CBNM**Action 2.1.2 : Définir et mettre en œuvre les opérations de gestion conservatoire *in situ* au sein des habitats de priorité maximale **PNRUN**Action 2.1.3 : Mettre en œuvre les Plans d'Urgence, les Plans Directeurs de Conservation, les Plans Nationaux d'Actions aux niveaux *ex situ* et *in situ* **CBNM****Objectif 2.2 : Intégrer la conservation des milieux naturels dans les politiques publiques**Action 2.2.1 : Renforcer la préservation des milieux naturels dans la politique d'aménagement du territoire **CBNM**Action 2.2.2 : Prévenir et réduire les principales menaces pesant sur la flore et les habitats **DEAL**Action 2.2.3 : Valoriser socio-économiquement le patrimoine naturel **RÉGION****Objectif 2.3 : Promouvoir une approche participative et coordonnée de la protection de la flore et des habitats**Action 2.3.1 : Intégrer la société civile dans la mise en œuvre des projets de conservation *ex situ* et *in situ* **SREPEN** OU **ASSOCIATION DES AMIS DES PLANTES ET DE LA NATURE (APN)** OU **PNRUN****AXE 3 RECHERCHE**
PILOTAGE DES ACTIONS**Objectif 3.1 : Développer des programmes de recherche appliqués à la conservation de la flore et des habitats**Action 3.1.1 : Mettre en place une plate-forme opérationnelle regroupant tous les acteurs (chercheurs, professionnels, naturalistes...) œuvrant au service de la flore et des habitats **RÉGION**Action 3.1.2 : Faire émerger les besoins de recherche au service de la conservation de la flore et des habitats **CBNM** ET **GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS**Action 3.1.3 : Mobiliser les ressources, structurer et réaliser les programmes de recherche **UNIVERSITÉ****Objectif 3.2 : Partager les résultats de la recherche**Action 3.2.1 : Rendre les résultats issus des recherches utilisables par les acteurs de la conservation de la flore et des habitats **CBNM**Action 3.2.2 : Impliquer les réseaux naturalistes et associatifs dans les programmes de recherche **CBNM****AXE 4 EDUCATION**
PILOTAGE DES ACTIONS**Objectif 4.1 : Créer une synergie entre les acteurs scientifiques, techniques et pédagogiques pour élaborer un plan d'action d'éducation et de sensibilisation**Action 4.1.1 : Créer un collectif pour partager une documentation accessible et développer des programmes et des outils de formation adaptés à différents publics **CBNM****Objectif 4.2 : Sensibiliser et éduquer les différents publics**Action 4.2.1 : Promouvoir la conservation par une démarche participative et éco-citoyenne de la population **CBNM**Action 4.2.2 : Intégrer localement la conservation dans les programmes de l'Education nationale et les temps de loisirs **CBNM****Objectif 4.3 : Former un réseau de personnes ressources et relais : institutionnels, élus, éducateurs, enseignants, formateurs, journalistes**Action 4.3.1 : Mettre en œuvre des programmes de formation en utilisant les outils adaptés à chacun des publics **CBNM****Objectif 4.4 : Communiquer auprès du grand public**Action 4.4.1 : Définir et animer un plan de communication sur la stratégie et sa mise en œuvre **DEAL**



AXE 5 GOUVERNANCE
PILOTAGE DES ACTIONS

Objectif 5.1 : Coordonner la stratégie de conservation

Action 5.1.1 : Mettre en place un comité de pilotage de coordination générale de la stratégie **DEAL**

Objectif 5.2 : Diversifier et pérenniser les moyens

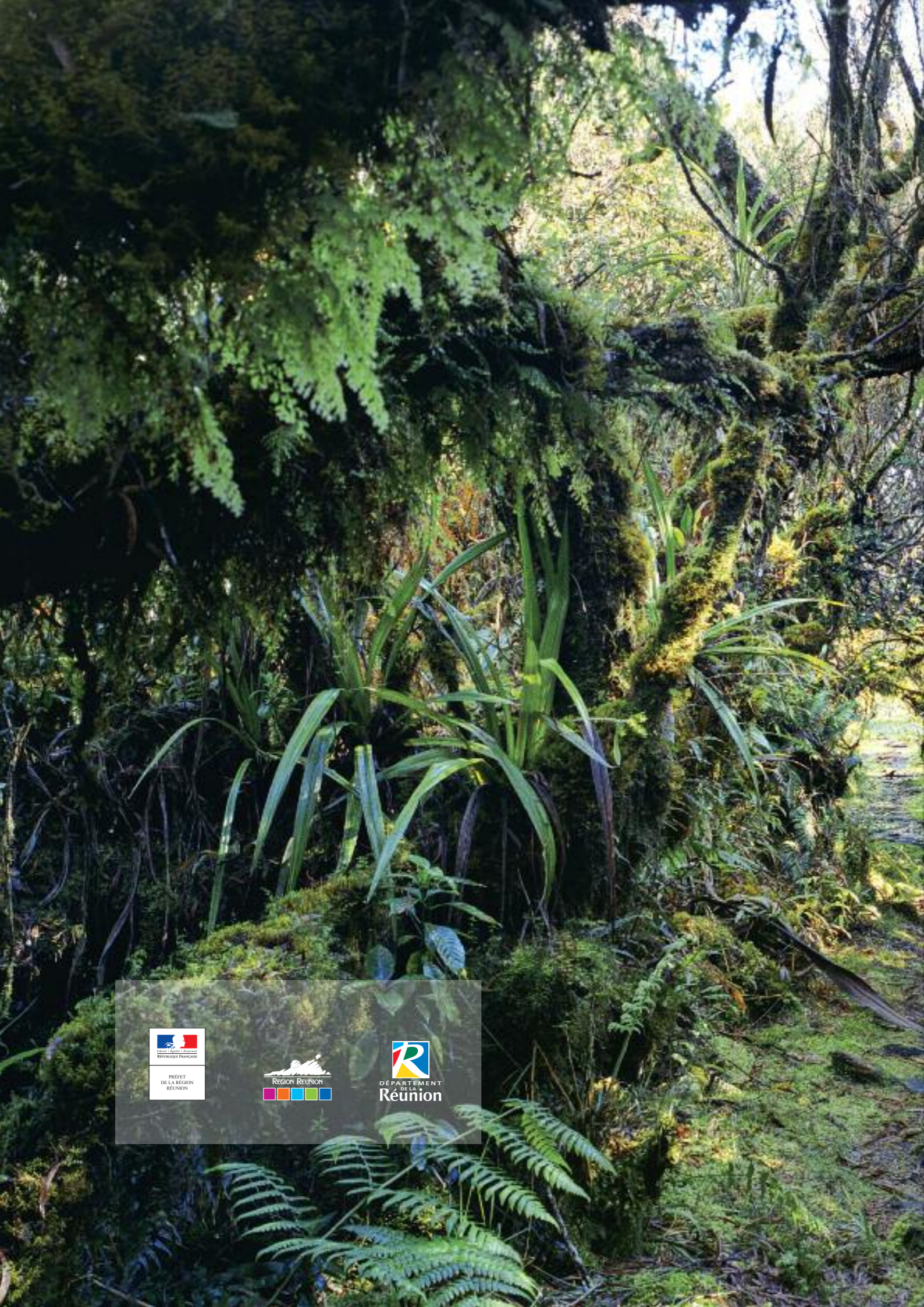
Action 5.2.1 : Identifier et diversifier les leviers financiers permettant de mettre en œuvre les actions de la stratégie **ÉTAT/RÉGION/DÉPARTEMENT**

Action 5.2.2 : Orienter et pérenniser les financements publics et privés vers les priorités de la stratégie **ÉTAT/RÉGION/DÉPARTEMENT**

Objectif 5.3 : Faire de la conservation de la flore et des habitats une évidence politique

Action 5.3.1 : Ancrer la conservation de la flore et des habitats dans les débats, stratégies et enjeux politiques régionaux (Services/pôles « Environnement et biodiversité » des collectivités régionales **RÉGION/DÉPARTEMENT** et de l'État **DEAL**)





Logo of the French Republic (République Française) featuring the national flag and the text "République Française".

Logo of the Prefect of the Region of Réunion, featuring the text "PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION".

Logo of the Region of Réunion, featuring a stylized mountain range and the text "RÉGION RÉUNION" with a color-coded bar below.

Logo of the Department of Réunion, featuring a stylized 'R' and the text "DÉPARTEMENT DE LA Réunion".

